

**Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle
de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
aux Grands Conseils des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura pour l'année 2021**

La commission interparlementaire (CIC AS-SO), chargée du contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations instituée conformément à l'art. 15 du Concordat du 23 février 2011 est composée des délégations des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura. Elle s'est réunie à Delémont, le 28 octobre 2022, et vous transmet son rapport annuel.

Mission de la Commission interparlementaire

La Commission interparlementaire de contrôle a été instituée au sens des dispositions de la CoParl et a pour mission de contrôler les objectifs stratégiques de l'Autorité de surveillance (AS-SO), sa planification financière, le budget et les comptes et l'évaluation des résultats obtenus. Composée de trois membres par canton, la commission a formellement été constituée lors de la séance du 22 novembre 2012, à Delémont. Le secrétariat de la commission est assuré par le Secrétariat du Parlement jurassien.

Composition de la Commission et de son bureau

La composition interparlementaire a connu quelques changements dans sa composition et était composée des membres suivants :

Délégation vaudoise

Mme Christine Chevalley, MM. Philippe Ducommun et Jean-Claude Glardon.

Dès le 1^{er} juillet 2022 : MM. Pierre Dessemontet, Philippe Jobin, Philippe Miauton

Délégation valaisanne

MM. Thomas Birbaum, Jürg Hallenbarter et Pierre Contat

Délégation neuchâteloise

Mmes Patricia Borloz, Céline Barrelet et M. Arnaud Durini

Délégation jurassienne

Mmes Géraldine Beuchat, Pauline Godat et M. Claude Gerber (président de la commission)

Bureau

Le bureau était composé de M. Claude Gerber à la présidence, de M. Pierre Contat à la vice-présidence et de Mme Patricia Borloz à la 2^e vice-présidence.

Activités de l'AS-SO et considérations de la commission

Le présent rapport porte sur les activités de la commission en 2021 et les statistiques. En annexe, figure le rapport annuel de l'AS-SO qui donne toutes les informations sur le fonctionnement de l'institution et les statistiques. Les rapports des autres années sont disponibles sous le lien suivant : <https://www.as-so.ch/organisation/rapports>

L'Autorité a pour but de surveiller les institutions de prévoyance professionnel (art. 64a LPP) ainsi que les fondations classiques.

Concernant les institutions de prévoyance, l'Autorité peut, en plus de sa mission de surveillance, émettre des directives et de procéder à des inspections. L'autorité de surveillance peut faire annuler une décision

ne serait pas dans l'intérêt des assurés ou contraire au droit. Le but est également de protéger les assurés. La CHS LPP exerce la haute surveillance et fournit les instructions au niveau fédéral.

Le nombre d'institutions contrôlées est en baisse depuis quelques exercices, une dizaine en moins par année environ. La même constatation est relevée au niveau national. Plusieurs établissements ont fusionné. On constate un phénomène de concentration dans la prévoyance professionnelle. Cela pourrait péjorer les finances par une baisse des émoluments encaissés et remettre en cause la pérennité à moyen terme. Le volume de travail et de décisions prises pour 2021 est resté relativement stable et a été moins impacté par la pandémie qu'en 2020.

Concernant les fondations classiques, la mission de l'autorité de surveillance est de veiller au respect du code civil et des obligations par les fondations classiques. C'est l'organisation de la fondation qui est contrôlée. Seules les fondations des Cantons de Neuchâtel et Vaud sont contrôlées par l'AS-SO. Le Canton du Jura exerce sa propre surveillance et dans le Canton du Valais, il existe différents niveaux de surveillance selon le code civil. Chaque canton dispose de la possibilité d'ajouter les fondations classiques à la surveillance de l'AS-SO. Leur nombre a également été réduit d'une douzaine de fondations. Certaines fondations n'avaient plus de moyens financiers après la pandémie de coronavirus, elles ont parfois fusionné ou même arrêté leur activité. Cette tendance est nouvelle pour les fondations classiques. Il faut veiller à ne pas se rapprocher de la masse critique, de ce fait, un rapprochement avec les autorités de surveillance des Cantons de Genève et Berne pourrait être envisagé.

Organisation de l'AS-SO

Le Conseil d'administration de l'Autorité de surveillance est composé de quatre conseillers d'Etat, à savoir :

- ☐ M. Frédéric Favre, président (Valais)
- ☐ M. Laurent Kurt, vice-président (Neuchâtel)
- ☐ Mme Christelle Luisier Brodard (Vaud)
- ☐ Mme Nathalie Barthoulot (Jura)

L'Autorité de surveillance compte actuellement 13 employés (pour 11.25 EPT). La direction est composée de M. Dominique Favre (directeur), Mme Christine-Lise Maurer (directrice-adjointe) et de M. Rosario di Carlo (sous-directeur). Le siège se trouve à Lausanne. L'institution est divisée par secteurs :

- ☐ secteur direction
- ☐ secteur affaires juridiques
- ☐ secteur fondations classiques
- ☐ secteur prévoyance professionnelle
- ☐ secteur RH/comptabilité
- ☐ secteur secrétariat

L'AS-SO dispose d'un site internet comprenant toutes les informations utiles (www.as-so.ch).

L'année 2021 a été marquée par le COVID. De nombreux collaborateurs ont travaillé depuis leur domicile mais cela n'a pas eu d'impact négatif sur la qualité du travail et le volume de comptes traités. Les séances ont pu se dérouler par visioconférence, ce qui a limité les déplacements.

Comptes annuels 2021 et budget 2022

Les comptes annuels ont été approuvés par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 mai 2022. Ils sont déficitaires pour les deux secteurs d'activité mais de manière moindre à ce qui était prévu dans le budget (déficit de CHF 67'870.- contre un déficit budgété de CHF 115'000.-). Les charges ont légèrement augmenté, notamment pour financer un projet informatique. Par contre, les frais de personnel sont en deçà des projections car un employé a baissé son taux d'activité et un employé a été engagé à temps partiel au lieu d'un temps plein. Les émoluments pour les institutions de prévoyance professionnelles ont légèrement diminué mais ceux pour les fondations ont augmenté, ce qui rend les produits nets des prestations stables.

Les comptes sont révisés par le Contrôle des finances du Canton du Jura. Ce dernier n'a pas émis de remarques particulières ou relevé d'éléments négatifs.

Le taux de couverture est relativement élevé (90-100 %).

L'émolument comprend un montant fixe de CHF 300.- auquel est ajouté un montant calculé sur la base du total du bilan. A titre de comparaison, le montant de l'émolument est plus faible que celui encaissé par les autorités des cantons de Berne et de Genève alors que le nombre d'institutions de prévoyance est plus élevé pour l'AS-SO. Les charges de personnel pour l'AS-SO sont assez proches des autres autorités de surveillance cités ci-dessus. Il en ressort donc que le personnel de l'AS-SO est efficace.

Le budget 2022 est déficitaire, sur la même lignée que 2021, toujours en raison de la baisse prévue des émoluments et l'augmentation des charges liées au personnel (augmentation des annuités).

Perspectives 2022

L'AS-SO souhaite notamment :

- ☐ Accélérer la numérisation des documents et réorganiser les locaux grâce au télétravail
- ☐ Collaborer avec les Autorités de surveillance de Genève et de Berne
- ☐ Négocier pour l'intégration des fondations classiques du Canton du Jura à la surveillance de l'AS-SO

Conclusions

Toutes les informations nécessaires pour juger la bonne gestion de l'AS-SO ont été fournies à la commission.

L'Autorité continue à mener des réflexions quant à un rapprochement avec les Autorités de surveillance des Cantons de Genève et de Berne. La Commission est informée de manière transparente à ce sujet.

Concernant l'aspect financier, l'AS-SO dispose d'une bonne situation, malgré un faible déficit pour l'année 2021. Le taux de couverture reste très élevé. La commission interparlementaire continue à suivre avec attention les questions financières et le maintien de l'équilibre financier pour les deux secteurs d'activité de l'AS-SO.

La commission remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'AS-SO, sa direction et son Conseil d'administration pour le travail fourni, leur professionnalisme et leur capacité d'adaptation.

Delémont, le 22 décembre 2022

Au nom de la commission interparlementaire de contrôle As-So

Claude Gerber
Président

Coline Steullet-Scherrer
Collaboratrice scientifique

Philippe Miauton

Chef de la délégation vaudoise, depuis le 1^{er} juillet 2022